

Délibération du Conseil Municipal

D.2024-071

Commune de LAUZERTE

ACTE : 7.10.1

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA,
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : REVISION DES TARIFS DES FORMULES LUDIQUES**

Vu la délibération D2020.11.18-07 du 18 novembre 2020, créant un budget annexe animations – communications,

Vu la délibération N°D.2020.06.12-07 autorisant M. le Maire à la création d'une régie,

Vu la décision du maire N°DC°07-2021 pour la mise en place d'une régie propre au service animations communication,

Vu la délibération N° D.2021.04.15-1 autorisant les prestations de visites et jeux avec leurs tarifications,

M. le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs concernant les formules ludiques des jeux de piste (Chasse au trésor et Cluedo) réalisés l'été et ponctuellement sur l'année, ce pour rester cohérent et s'adapter aux tarifs qui sont pratiqués de nos jours. Les tarifs suivants sont remplacés par ceux en gras :

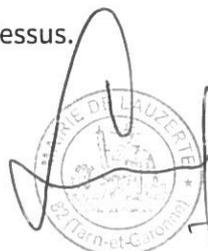
- Adulte 7€ > **9€** ; réduit 6€ > **8€**
- Enfant 4€ > **6€** ; réduit 3€ > **5€**
- Pass famille 20€ > **25€** ; réduit 18€ > **23€** (le pass famille concerne 2 adultes et 2 enfants)

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider cette proposition de nouvelle tarification.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** : les nouveaux tarifs des formules ludiques : adulte 9€ (réduit 8€) ; enfant 6€ (réduit 5€) ; Pass Famille 25€ (réduit 23€) ;
- **AUTORISE** : la proposition de nouvelle tarification ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING